



## **POLITIQUE ANTI-ALCOOL ET DROGUE**

**Emergence Entreprise** reconnaît que la consommation d'alcool ou drogue affaiblit directement les capacités physiques et mentales des individus, et représente une telle menace pour la sécurité du personnel, qu'elle ne peut être tolérée sur les lieux de travail.

Nous nous engageons à prendre des mesures de prévention et à appliquer les actions correctives nécessaires afin de protéger et promouvoir la santé et la sécurité de nos employés et partenaires.

C'est à ce titre que **Emergence Entreprise** par sa Directrice Gérante juge nécessaire l'application de la présente politique et des principes qui en résultent :

- **Tolérance zéro** à la consommation, l'usage, la possession, la vente ou la distribution de drogues incluant le cannabis et ses dérivés, d'alcools et autres substances similaires sur les lieux de travail. L'usage des médicaments n'est admis que sur prescription médicale et après autorisation de la Directrice Gérante ;
- **Aucun employé** n'est autorisé à se présenter au lieu de travail sous l'emprise de drogue, d'alcool et autres substances similaires ;
- **Tout employé** pris en flagrant délit se verra refuser l'accès à son lieu et poste de travail immédiatement voir même expulser. Des mesures disciplinaires seront prises à son encontre en fonction de la gravité de son emprise conformément à notre règlement intérieur ;
- **Tout employé** transgressant cette politique plus d'une fois, se verra imposer des mesures disciplinaires plus sévères pouvant même aller jusqu'au licenciement ;

**Emergence Entreprise** s'attend à ce que chaque employé soit capable, en tout temps, durant ses heures de travail, de s'acquitter de ses tâches sans mettre en danger sa santé, sa sécurité ainsi que celle des autres.

La Direction invite aussi l'ensemble du personnel à dénoncer toutes situations reliées à l'usage des drogues, d'alcools et autres substances similaires.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Août 2023

Gloria M. MATAMA